

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 002-552/08/BC

■ Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône

DIPORAG 08/1598/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La stratégie de développement et de valorisation des activités liées à la mer et à la plaisance de Marseille Provence Métropole se fonde notamment sur le développement des activités existantes sur son territoire et sur la mise en valeur et la pérennité de ses sites maritimes naturels.

Dans cette lignée, la Fédération des Sociétés Nautiques de Bouches du Rhône organise le 15 décembre 2008 la manifestation « MARE NOSTRUM »,.

Fondée en 1945 et, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, cette association fédère les sociétés nautiques des Bouches du Rhône. Elle collabore avec les organismes publics ou privés pour toutes les questions relatives à la navigation de plaisance et à la protection durable de l'environnement marin.

Les ressources de la fédération sont issues des cotisations des adhérents, des prestations de service et des subventions.

Compte tenu de l'intérêt que présente la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône et de son rayonnement sur les activités liées à la à la plaisance, et dans le cadre du budget 2007 voté le 26 mars 2007, Marseille Provence Métropole souhaite soutenir cette manifestation à hauteur de 10000 €.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de soutenir la manifestation « MARE NOSTRUM » organisée en fin d'année 2008 par la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention accordant à la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône une subvention d'un montant de 10.000 €.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Direction des Ports et Aéroport de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole– Sous politique B 220 – nature 6743.

Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Et Vice-Président aux Ports

Claude PICCIRILLO

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI